

Q. C'est-à-dire sur des terres qui leur sont concédées à titre de soldats?—

R. Je crois que l'on compte environ 15,000 enregistrements de concessions à titre de soldats, dont 3,600 ont touché des prêts, de sorte qu'il en reste pratiquement 12,000 qui n'ont reçu aucun prêt et qui se sont simplement établis sur les terres qui leur étaient concédées à titre de soldats.

Q. Combien ont profité du plan d'établissement de soldats?—R. Quinze mille.

M. Adshead:

Q. C'est-à-dire, qui se sont établis sur des terres achetées?—R. Non, sur des terres de la Couronne; quinze mille se sont établis sur des terres de la Couronne.

Q. Sur des *homesteads*?—R. Oui, sur des *homesteads* ou sur des terres qui leur furent concédées à titre de soldats.

Q. Pouvez-vous me dire combien ont échoué de ceux qui se sont établis sur des terres qui leur furent concédées à titre de soldats?—R. Environ cinq mille. Ce sont, en réalité, des cas de mauvaise réussite.

Q. Combien ont échoué, à votre connaissance, parmi ceux qui ont acheté des terres?—R. Je l'ignore. Il doit y avoir actuellement à peu près sept ou huit mille colons établis sur des terres qui leur furent concédées à titre de soldats, auxquels on n'a consenti aucun prêt, et l'an dernier, 456 se sont établis sur des terres réservées aux soldats. Cela ne comprend que ceux qui se sont établis sur les terres concédées aux soldats. Il peut y en avoir bien d'autres qui se sont établis sur des *homesteads*.

M. ADSHEAD: Ils ne possédaient pas les \$10.

M. MCPHERSON: Il s'agit de terres reprises par la Commission d'établissement des soldats?

Le TÉMOIN: Non, de terres de la Couronne que peut obtenir un soldat en plus du *homestead*.

M. ADSHEAD: Un quart de section supplémentaire?

Le TÉMOIN: Oui, en plus du *homestead*.

M. Speakman:

Q. C'est plutôt une espèce de préemption?—R. Oui. Les concessions à titre de soldats jouissent de la remise des droits de préemption, soit environ \$3 l'acre, je crois.

M. Adshead:

Q. Quelles conditions doit-il remplir?—R. Il a les mêmes devoirs à remplir que celui qui s'établit sur un *homestead*. Un grand nombre de colons font encore œuvre de pionniers en s'établissant sur les terres de la Couronne.

M. Thorson:

Q. Avez-vous des chiffres indiquant la moyenne des progrès accomplis au cours de ces dernières années? Le mouvement a-t-il été ferme?—R. Je n'ai pas ces renseignements.

Q. Nous pouvons les obtenir de la Commission?—R. Vous pouvez les avoir de la Commission. A notre point de vue, et au point de vue général des membres de la Légion, je crois, nous voulons des immigrants britanniques. Cependant, l'on fait beaucoup pour l'immigrant britannique; sous le projet d'établissement de trois mille familles il a droit à \$1,500. Nous avons l'impression que le gouvernement canadien pourrait en faire autant, et mettre des terres de la Couronne à la disposition de nouveaux colons. Voilà sur quoi nous appuyons notre demande pour que l'on consente ces prêts.

[M. J. C. G. Herwig.]